

PROTÉGEZ VOTRE MAISON DES FORTES PRÉCIPITATIONS DE PLUIES



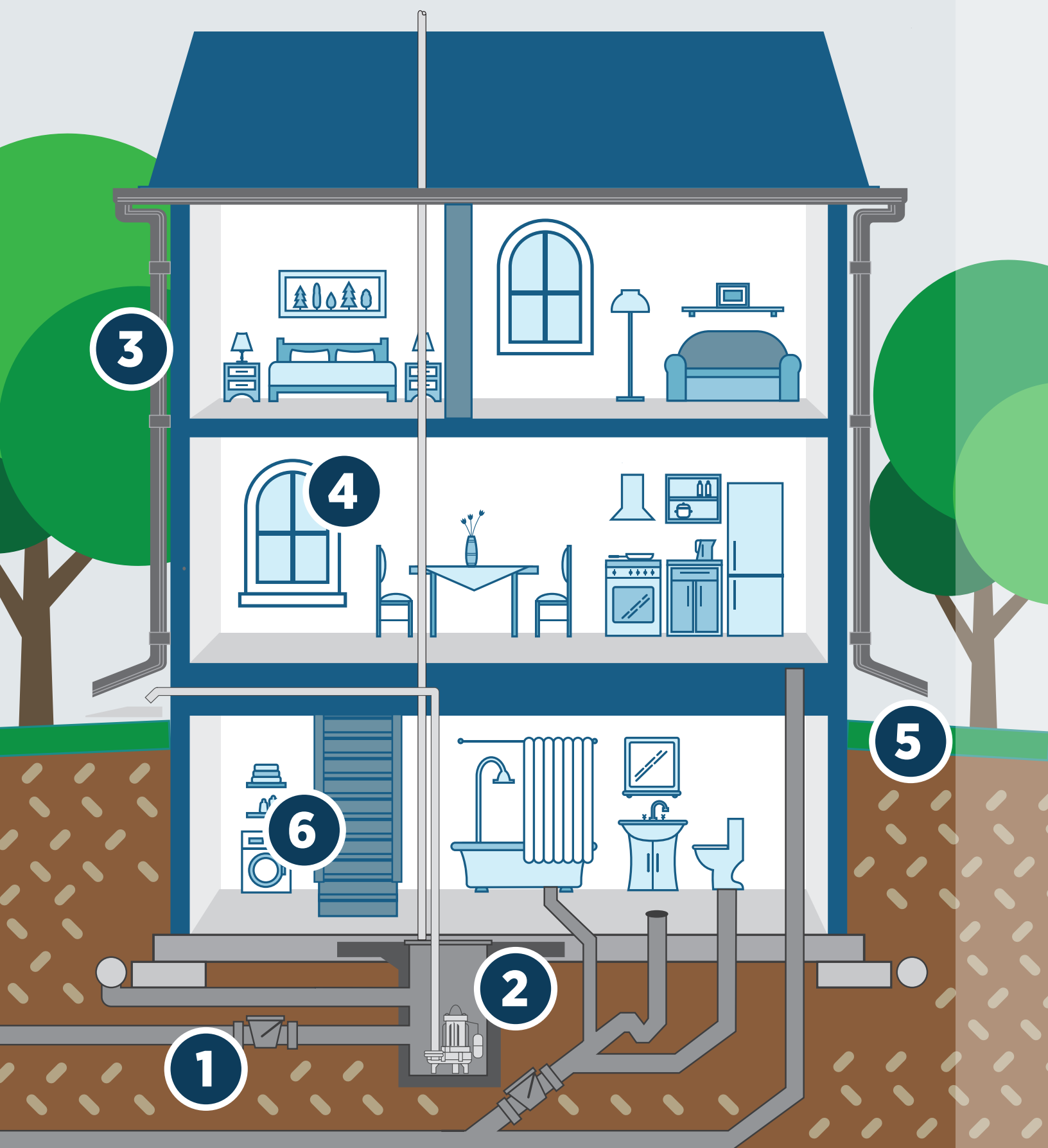
La Ville de Bois-des-Filion s'adapte aux changements climatiques et réalise des aménagements à cet effet. Vous pouvez, vous aussi, poser des gestes concrets pour protéger votre maison ou votre immeuble.

villebdf.ca



BOIS-DES-FILION
Vert l'avenir

PRÉVENTION



QUOI FAIRE? DÈS MAINTENANT

1 CLAPET ANTIRETOUR (DEPUIS LE 30 MARS 2024, LE CLAPET ANTIRETOUR EST OBLIGATOIRE POUR TOUTES LES RÉSIDENCES À BOIS-DES-FILION)

- 🚰 Installer des clapets antiretours sur chaque embranchement de plomberie au sous-sol;
- 🚰 Effectuer l'entretien au moins une fois par année.

2 DRAIN DE FOND, FOSSE DE RETENUE ET POMPE ÉLÉVATRICE

- 🚰 Vérifier la présence de pentes positives éloignant l'eau des fondations autour de la maison;
- 🚰 Vérifier que les drains de fondation et la pompe de puisard fonctionnent correctement;
- 🚰 S'assurer que la pompe rejette l'eau à l'extérieur du bâtiment, à une distance d'au moins 1 mètre de la fondation;
- 🚰 Vérifier l'état de la batterie si vous avez une pompe de puisard avec batterie;
- 🚰 Inspecter les fondations pour voir s'il y a présence de fissures et les réparer.

3 GOUTTIÈRES

- 🚰 S'assurer que l'eau des gouttières s'écoule sur une surface perméable, le plus loin possible des fondations sans toutefois amener l'eau à la rue ou sur le terrain voisin;
- 🚰 Ne pas diriger l'eau des gouttières vers le drain français;
- 🚰 Nettoyer régulièrement les gouttières.

4 FENÊTRES

- 🚰 Calfeutrer le pourtour des fenêtres du sous-sol et le bas des portes du rez-de-chaussée.

5 PENTE AUTOUR DE LA MAISON

- 🚰 Aménager le terrain autour de la maison en créant une pente pour que l'eau s'éloigne des fondations, réduisant ainsi les risques d'infiltration.

6 AMÉNAGEMENT SOUS-SOL

- 🚰 Dans les pièces du sous-sol, surélever les objets et appareils de valeur. Placer les objets dans des contenants étanches.

ÉQUIPEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

- 🚰 Se doter d'équipements en cas d'inondation, comme une pompe supplémentaire ou une génératrice d'urgence.

GARAGE ET CONTRE-PENTE

- 🚰 S'assurer de la présence d'un dos d'âne et que l'avaloir au bas de la pente est fonctionnel et dégagé;
- 🚰 Envisager le rehaussement du stationnement ou l'ajout d'une porte de garage étanche.

TOIT PLAT

- 🚰 Envisager la possibilité de dériver les eaux pluviales provenant du toit à l'extérieur du bâtiment pour éviter les risques d'auto-inondation.

QUOI FAIRE? 24 HEURES AVANT UN ÉPISODE DE FORTES PLUIES

- 👉 **VÉRIFIER LE FONCTIONNEMENT DE L'ENSEMBLE DES ÉQUIPEMENTS MENTIONNÉS PLUS HAUT.**
- 👉 **RÉDUIRE LE NIVEAU D'EAU DE VOTRE PISCINE** afin d'éviter les débordements
Attention ne pas effectuer cette action pendant ou immédiatement après les fortes pluies.
- 👉 **PROTÉGEZ LES OUVERTURES DE VOTRE MAISON OU IMMEUBLE** contre les infiltrations d'eau en utilisant des équipements temporaires, comme un batardeau, pour protéger les garages en contre-pente contre le ruissellement.
- 👉 **BOUCHEZ LE DRAIN AU SOUS-SOL.**
- 👉 **DÉPLACEZ LES OBJETS PRÉCIEUX ET LES DOCUMENTS IMPORTANTS** en les rangeant en hauteur ou à l'étage supérieur.
- 👉 **METTRE EN LIEU SÛR LES PRODUITS DANGEREUX** comme les produits inflammables, toxiques ou chimiques comme les solvants, herbicides ou peintures hors de portée des eaux pour éviter les risques de contamination ou d'incidents.
- 👉 **FERMEZ LES APPAREILS DE CHAUFFAGE AU SOUS-SOL**, mais ne couper pas l'alimentation en gaz naturel ou propane (à moins qu'on ne vous le demande), car seule la compagnie de gaz ou de propane pourra rétablir le branchement, ce qui pourrait prendre un certain temps après un sinistre.

QUOI FAIRE? PENDANT UN ÉPISODE DE FORTES PLUIES

- 👉 **ÉVITEZ D'UTILISER BEAUCOUP D'EAU** (ex. douche, lavage, lave-vaisselle), car cela envoie plus d'eau au réseau déjà surchargé et peut causer une auto-inondation.
- 👉 **MINIMISEZ L'AMPLEUR DES DOMMAGES EN CAS D'INONDATION.**
Par exemple, éviter de conserver des documents officiels et objets de valeur au niveau du plancher dans le sous-sol.
- 👉 **CONTACTER LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA VILLE AU 450 471-4121 POUR SIGNALER UNE INONDATION POUVANT METTRE EN DANGER LES PERSONNES ET LEURS BIENS**, une accumulation importante d'eau à la surface d'une rue ou un problème avec les infrastructures municipales.
- 👉 **DEMEUREZ INFORMÉ À LA RADIO, À LA TÉLÉVISION OU SUR INTERNET** des conditions météorologiques pour mieux anticiper la durée de l'événement et les pointes d'intensité de la pluie.

VOTRE TROUSSE 72 HEURES D'URGENCE

PRÉVOYEZ LES ARTICLES NÉCESSAIRES POUR VOS BESOINS ESSENTIELS



EN CAS DE SITUATION D'URGENCE, VOUS ET VOTRE FAMILLE DEVREZ PEUT-ÊTRE SUBVENIR À VOS BESOINS DE PREMIÈRES NÉCESSITÉS DANS L'ATTENTE DES SECOURS OU DU RÉTABLISSEMENT DES SERVICES ESSENTIELS.

Il est donc important de préparer une trousse d'urgence, c'est-à-dire d'**avoir en tout temps chez vous les articles essentiels suivants :**

- **Eau potable :** deux litres par jour, pour au moins trois jours;
- **Nourriture non périssable :** provisions pour au moins trois jours;
- **Ouvre-boîte manuel;**
- **Radio à piles avec piles de recharge;**
- **Lampe de poche avec piles de recharge;**
- **Trousse de premiers soins :** bandages adhésifs, compresses de gaze stériles, ciseaux, pince à épiler, épingles, antiseptiques, analgésiques;
- **Chandelles;**
- **Briquet ou allumettes.**

SI VOUS DEVEZ ÉVACUER VOTRE DOMICILE EN CAS D'URGENCE

Articles à emporter en cas d'évacuation :

- **Médicaments;**
- **Articles pour l'hygiène :** brosse à dents, serviettes, savon, papier hygiénique, sac à ordure;
- **Vêtements de rechange;**
- **Couvertures;**
- **Argent comptant et monnaie**
- **Clés de voiture et de maison;**
- **Documents personnels importants :** photocopies de vos pièces d'identité, etc.;
- **Articles pour bébé :** lait maternisé, couches jetables, biberons;
- **Articles pour animaux domestiques :** nourriture, médicament, laisse.

CONSEILS :

Mettez à l'avance ces articles dans un sac à dos ou un bac. Si vous êtes une personne à mobilité réduite, n'oubliez pas votre canne, marchette ou fauteuil. Sachez comment couper l'eau, l'électricité et le gaz s'il y a lieu.

AVEZ-VOUS UNE LISTE EN CAS D'URGENCE ?

Voici une liste en cas d'urgence :

- Urgence : 911
- Info-santé : 811
- Centre antipoison du Québec : 1 800-463-5060
- Hydro-Québec : 1 800-790-2424
- École :
- Garderie :
- Médecin :
- Pharmacien :
- Assureur (habitation) :
- Assureur (automobile) :
- Personne-ressource près de votre domicile :
- Personne-ressource à votre travail :

